

Pistes pour le jury pour corriger le sujet n°2 :

Première partie :

Le candidat devra dégager la problématique de la prévention de l'illettrisme à l'école dans un premier temps.

Outre une fidélité au corpus comme d'usage dans ce type d'exercice, sa synthèse devra faire apparaître le fil conducteur entre les documents, en particulier le lien entre apprentissage langagier à la maternelle, apprentissage de la lecture et de l'écriture à l'élémentaire, outils de langue et problématiques d'illettrisme de la vie courante lorsque ces compétences n'ont pas été acquises.

L'analyse devra faire émerger les notions didactiques classiques exposées par les auteurs des différents documents.

Le candidat devra proposer des exemples, des situations illustrant le travail des enseignants sur ces sujets :

- au cycle 1, avec des travaux spécifiques sur le langage. Il devra faire état du niveau d'exigence demandé aux élèves, en particulier lexical et syntaxique. Le jury appréciera la pertinence des situations évoquées au travers des objectifs précis visés, des interactions proposées (maitre élèves ET entre pairs) et de leur attrait pour des jeunes élèves en termes d'implications et d'appropriation.
- au cycle 2, par le biais de travaux d'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Le jury devra être particulièrement attentif aux liens graphèmes-phonèmes, à la progressivité de l'apprentissage et à l'évocation de la continuité avec la scolarité maternelle.
- au cycle 3, avec des activités plus spécifiquement orientées vers les outils de la langue. Un des documents traitant de l'enseignement de l'orthographe, il pourra utilement s'y référer pour proposer des situations issues de ce champ disciplinaire. L'attention du jury devra être portée sur la didactique de la discipline, en lien avec les injonctions officielles formalisées dans la circulaire et les documents d'accompagnement cités.

Seconde partie :

Le jury évaluera les productions du candidat à la lumière de critères classiques pour ce type d'exercices, dont :

- La formalisation des objectifs (généraux ou spécifiques), et leur adéquation à la compétence visée.
- La pertinence des activités proposées et leurs liens avec les objectifs formulés.
- La cohérence de l'ensemble
- La progressivité de l'enseignement
- Le détail des modalités de différenciation et la pluralité des modalités (aide, outils, niveau, quantité, forme....)
- Les modalités d'évaluation
- La forme des documents proposés, en particulier leur communicabilité.